



## Mongolie

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2016-11-28**

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)	Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C  <b>A</b> - 23.5%	22 février 2017	<b>Oui</b>
<b>B</b> - 36.1%	<b>C</b> - 40.3%	<b>Not yet notified</b> - 0.0%
Notification des dates indicatives de la <a href="#">Categorie B</a>	22 février 2017	<b>Oui</b>
Notification des dates définitives de la <a href="#">Categorie B</a>	22 février 2018	<b>Oui</b>
Notification des dates indicatives de la <a href="#">Categorie C</a>	22 février 2017	<b>Oui</b>
Notification des dates définitives de la <a href="#">Categorie C</a>	22 août 2019	<b>Oui</b>
Notification des besoins d'assistance technique	22 février 2017	<b>Oui</b>
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique	22 février 2018	<b>Non</b>
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique	22 août 2019	<b>Non</b>

## Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2027	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2020	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2020	Oui

## Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes:

Oui

Notification présentée

Non

Notification due

Non

Notification non échue

<b>Programme de mise en oeuvre</b>		<b>date indicative de mise en oeuvre</b>	<b>date définitive de mise en oeuvre</b>
1.1 Publication	C	au plus tard le 01 juillet 2019	au plus tard le 31 décembre 2021
1.2 Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 01 juillet 2019	au plus tard le 31 décembre 2021
1.3 Points d'information	B	au plus tard le 01 juillet 2019	au plus tard le 31 décembre 2019
1.4 Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1 Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	au plus tard le 01 juillet 2019	au plus tard le 31 décembre 2019
2.2 Consultations	A		au plus tard le 22 février 2017
3 Décisions anticipées	C E	au plus tard le 01 juillet 2019	au plus tard le 31 décembre 2024
4 Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	au plus tard le 01 juillet 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
5.2 Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3 Procédures d'essai	B	au plus tard le 01 juillet 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
6.1 Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.2 Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3 Disciplines en matière de pénalités	B	au plus tard le 01 juillet 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
7.1 Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 01 juillet 2021	au plus tard le 31 décembre 2021
7.2 Paiement par voie électronique	B	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
7.3 Séparation de la mainlevée	B	au plus tard le 01 juillet 2018	au plus tard le 31 décembre 2021
7.4 Gestion des risques	C	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 31 décembre 2021

<b>Programme de mise en oeuvre</b>		<b>date indicative de mise en oeuvre</b>	<b>date définitive de mise en oeuvre</b>
7.5 Contrôle après dédouanement	C E	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 30 juin 2024
7.6 Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
7.7 Opérateurs agréés	C	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
7.8 Envois accélérés	C	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 31 décembre 2022
7.9 Marchandises périssable	C	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
8 Coopération entre les organismes présents aux frontières	C E	au plus tard le 01 juillet 2019	au plus tard le 30 juin 2025
9 Mouvement des marchandises	B	au plus tard le 01 juillet 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
10.1 Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2 Acceptation de copies	A		au plus tard le 22 février 2017
10.3 Utilisation des normes internationales	C E	au plus tard le 01 juillet 2020	au plus tard le 31 janvier 2025
10.4 Guichet unique	C E	au plus tard le 01 juillet 2022	au plus tard le 30 juin 2027
10.5 Inspection avant expédition	B	au plus tard le 01 juillet 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
10.6 Recours aux courtiers en douane	C	au plus tard le 01 juillet 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
10.7 Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8 Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9 Admission temporaire de marchandises	B	au plus tard le 01 juillet 2019	au plus tard le 31 décembre 2021
11 Transit	A		au plus tard le 22 février 2017
12 Coopération Douanière	B	au plus tard le 01 juillet 2018	au plus tard le 31 décembre 2020

## Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	G>B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

## Notifications et autres documents

Symbol	Date de réception	Description
G/TFA/N/MNG/1/Add.3	2025-09-18	Extension of time request
G/TFA/W/90/Rev.2	2024-01-26	Promoting the implementation of the WTO Trade Facilitation Agreement through digital revolution and intelligence technologies - Revision 2
G/TFA/W/90/Rev.1	2023-09-29	Promoting the implementation of the WTO Trade Facilitation Agreement through digital revolution and intelligence technologies - Revision 1
G/TFA/N/MNG/1/Add.2	2022-08-31	Extension of time request
G/TFA/W/76	2022-02-14	Report on Mongolia's implementation of the Trade Facilitation Agreement
G/TFA/W/53	2021-07-16	Trade Facilitation Agreement four year review - Article 23.1.6 of the TFA - Comments on the WTO Secretariat factual report (G/TFA/W/41) - Communication from Mongolia on behalf of the group of landlocked developing countries
G/TFA/N/MNG/2/Rev.1	2021-05-19	Article 1.4 - Revision
G/TFA/N/MNG/3/Rev.1	2021-04-27	Article 22.3 - Revision
G/TFA/N/MNG/1/Add.1	2021-04-12	Extension of time request
G/TFA/N/MNG/2/Add.1/Rev.1	2021-02-09	Articles 10.6.2 and 12.2.2 - Revision
G/TFA/W/32	2021-02-09	Information on Articles 5.1, 5.3, 7.2, 9 and 10.5
G/TFA/W/18	2020-01-23	Provision on the national transit coordinator
G/TFA/N/MNG/2/Add.1	2019-12-12	Articles 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/N/MNG/3	2019-09-04	Art. 22.3
G/TFA/N/MNG/2	2019-07-12	Article 1.4

<b>Symbol</b>	<b>Date de réception</b>	<b>Description</b>
G/TFA/N/MNG/1	2018-02-26	Categories B and C notification
WT/PCTF/N/MNG/1	2014-07-29	Category A notification

## **Partage d'expériences**

<b>11 - Transit</b>	
<b>Date</b>	<b>Title</b>
20 octobre 2020 - 22 octobre 2020	Implementation of the TFA by Mongolia
15 juin 2023 - 16 juin 2023	Mongolia: sharing of experience on transit coordination
<b>7.7 - Opérateurs agréés</b>	
<b>Date</b>	<b>Title</b>
4 juin 2025 - 5 juin 2025	Strengthening Trade Facilitation through AEO Programmes and Risk-Based Approaches: The Mongolian Customs Experience
<b>Date</b>	<b>Title</b>
1 décembre 2025 - 3 décembre 2025	Update from WTO Secretariat on Draft Report Advancing Trade in Land-Locked Developing Countries and Mapping of Trade Corridors

## Information détaillée sur l'assistance technique

### 1.1 Publication



1.1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h),  
(i), (j) **Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2019

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2021

#### Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance pour la rationalisation des renseignements devant être publiés par tous les organismes.  
Examen de l'état de la mise en conformité et octroi d'une aide financière pour les publications supplémentaires nécessaires.

**Étiquettes:** *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire*

1.2.1 (a), (b), (c)  
1.2.2  
1.2.3

**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2019

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2021

#### **Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Soutien pour le recensement de toutes les procédures et prescriptions des organismes et soutien pertinent pour aider chaque organisme dans la description étape par étape de ses procédures.

Soutien de la coordination par le Comité national de la facilitation des échanges pour examiner le statut actuel de chaque organisme concernant les renseignements disponibles sur Internet, et pour déterminer quel type d'assistance technique et/ou d'assistance financière est nécessaire pour que chaque organisme puisse établir des systèmes d'information.

**Étiquettes:** *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

3.1	<b>Date indicative de mise en oeuvre</b>	<b>Date définitive de mise en oeuvre</b>
3.2 (a), (b)	1 juillet 2019	31 décembre 2024
3.3		
3.4		
3.5		
3.6 (a), (b), (c)	<b>Assistance requise pour la mise en oeuvre</b>	
3.7		
3.8		
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)	Renforcement des capacités, assistance technique pour élaborer les procédures administratives.	

**Étiquettes:** *Procédures institutionnelles*

## 7.1 Prétraitement avant arrivée



7.1.1  
7.1.2

**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2021

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2021

### Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance pour le renforcement des capacités et assistance technique pour les autorités autres que les autorités douanières en ce qui concerne le traitement avant arrivée.

**Étiquettes:** *Procédures institutionnelles*

7.4.1  
7.4.2  
7.4.3  
7.4.4

**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2020

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2021

#### **Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Soutien pour le renforcement des capacités et l'échange des bonnes pratiques.

Soutien pour l'examen de la législation nationale et des procédures des organismes chargés des contrôles à la frontière en vue de rationaliser les procédures.

Assistance pour l'établissement de critères d'évaluation des risques, et encadrement des agents des douanes et des organismes aux frontières pour l'application des critères d'évaluation des risques.

Assistance financière pour l'obtention d'équipements et de logiciels de pointe en matière de gestion des risques.

Soutien pour l'amélioration des installations aux postes frontière.

Assistance pour l'établissement d'un système de gestion globale des risques.

**Étiquettes:** *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

7.5.1  
7.5.2  
7.5.3  
7.5.4

**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2020

**Date définitive de mise en oeuvre**  
30 juin 2024

#### Assistance requise pour la mise en oeuvre

Analyse diagnostique de la situation actuelle en matière de contrôle après dédouanement.  
Renforcement des capacités en matière de prix de cession internes pour le contrôle après dédouanement.  
Soutien pour l'examen et l'élaboration d'un cadre législatif relatif aux prix de cession internes.  
Formation des vérificateurs et des formateurs.

**Étiquettes:** Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Ressources humaines et formation

7.6.1  
7.6.2**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2020**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2021**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Assistance technique pour la publication et l'intégration des pratiques concernant le temps nécessaire à la mainlevée.

**Étiquettes:** *Technologies de l'information et de la communication (TIC)*

7.7.1  
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)  
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)  
7.7.4  
7.7.5  
7.7.6

**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2020

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2021

**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Assistance technique pour la mise en œuvre des dispositions douanières révisées.  
Soutien pour l'échange de bonnes pratiques et la collaboration avec les autres  
Membres de l'OMC dans la région et en dehors.

**Étiquettes:** Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h) **Date indicative de mise en oeuvre**  
7.8.2 (a), (b), (c), (d) 1 juillet 2020  
7.8.3

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2022

#### Assistance requise pour la mise en oeuvre

Soutien pour l'examen de la législation concernant les envois urgents et l'élargissement de son champ d'application à d'autres marchandises.  
Soutien pour le renforcement des capacités/l'encadrement des agents des organismes aux frontières.

**Étiquettes:** *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

7.9.1 (a), (b)  
7.9.2  
7.9.3  
7.9.4

**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2020

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2021

#### **Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Soutien à l'Agence centrale pour l'inspection spécialisée (GASI) pour la prescription d'installations aux opérateurs.

Soutien pour la construction d'installations aux postes frontière pour les marchandises périssables.

Assistance pour les installations d'importation et d'exportation d'animaux, et formation à l'application des bonnes pratiques internationales et à la priorisation des points de passage de la frontière.

**Étiquettes:** *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

8.1  
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2019

**Date définitive de mise en oeuvre**  
30 juin 2025

#### **Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Soutien pour la modification de la législation en vue d'incorporer une disposition spécifique sur la coopération nationale et internationale entre les organismes présents aux frontières (la nouvelle loi a été abrogée).

Soutien et préparation pour les réunions trimestrielles organisées avec la Chine et la Russie.

Soutien aux réunions ordinaires intégrées avec les pays voisins (élaboration d'un mécanisme intégré commun de coordination entre les organismes nationaux

présents aux frontières (douanes, GASI, services vétérinaires et services de l'immigration)).

Soutien pour la mise en place d'un échange de données.

**Étiquettes:** Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles

10.3.1  
10.3.2**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2020**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 janvier 2025**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Assistance pour la révision de la mise en œuvre des normes (par exemple, GASI pour les normes SPS).

Soutien pour le renforcement des capacités concernant l'application des normes internationales.

**Étiquettes:** *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

10.4.1  
10.4.2  
10.4.3  
10.4.4

**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2022

**Date définitive de mise en oeuvre**  
30 juin 2027

#### **Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Assistance pour la réalisation d'une analyse des méthodes de travail.  
Rationalisation des réglementations/procédures de chaque organisme.  
Soutien pour l'étude de faisabilité et le plan de mise en œuvre du guichet unique.  
Soutien pour la mise en place du guichet unique, y compris l'élaboration du système de chaque organisme.  
Soutien pour la connexion des points de passage de la frontière isolés, grâce à la fibre optique.

**Étiquettes:** *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

10.6.1  
10.6.2  
10.6.3**Date indicative de mise en oeuvre**  
1 juillet 2019**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2020**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Soutien pour le renforcement des capacités des courtiers en douane en vue de les aider à remplir leur mission.

**Étiquettes:** Ressources humaines et formation**Légendes**

Notifiée dans la catégorie C



Arrangement avec des donneurs notifié



Report de dates demandé

Téléchargé le 18 février 2026  
Mis à jour le 25 septembre 2025